

# CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 08/11/22

### Présents :

M. BAILLARD Christian, Mme CHIVET Emmanuelle, Mme DESVOYS Emilie, M. GAILLARD Christian, M. HAILLOT Gérald, Mme HELARY Fabienne, Mme LESOUEF Magali, M. MORIN Joël, M. PELLE David, Mme POIRIER Isabelle, M. RIVEY Laurent, Mme ROUSSEL Elise

### Procuration(s) :

Mme LAGOUTTE Sandra donne pouvoir à Mme DESVOYS Emilie, Mme GIROT Magali donne pouvoir à Mme ROUSSEL Elise

### Excusé(s) :

Mme GIROT Magali, Mme LAGOUTTE Sandra, M. LENOBLE Joël

Secrétaire de séance : M. GAILLARD Christian

Président de séance : Mme ROUSSEL Elise

1 - Projet antenne 4G : intervention M. RONDEAU, consultant télécom.

Mme le maire remercie M. RONDEAU de sa présence en conseil municipal afin de présenter le projet de déploiement d'une antenne 4G. Le bourg de MARCEY LES GREVES est **localisé** en zone blanche. Dans l'attente d'un déploiement de la fibre optique (prévue fin 2026) sur l'ensemble du territoire et pour tenir les engagements de l'Etat, ce dernier a mandaté les opérateurs afin qu'ils puissent satisfaire les besoins en connexion haut débit par la pose d'antenne 4G. Ainsi dans le cadre du Le Plan new deal initié en 2018 il est demandé aux opérateurs d'effectuer la couverture des zones blanches, axes routiers prioritaires et 4G fixe (téléphonie 4G, wifi).

La commune étant impactée par la loi littoral, ce dispositif, considéré comme une construction, ne peut être posé qu'en zone constructible.

M. RONDEAU a prospecté le territoire en tenant compte des contraintes liées à la loi Littoral afin de déterminer un emplacement propice et efficace. Il propose une implantation à l'extrémité du terrain de foot. L'emprise au sol de 36 m<sup>2</sup> et la hauteur du mât est variable, de 18 à 30 mètres.

Quelles incidences pour l'école ? Pas d'interdiction de construire dans un rayon de 100 m. Les antennes ne sont pas orientées vers l'école. L'antenne est dangereuse dans un rayon de 1 mètre autour de l'émetteur, au-delà ce sont les téléphones qui le sont.

Quelle portée ? 4 000 m de diamètre

Un photo montage va être réalisé afin d'évaluer l'insertion de l'antenne sur le site du stade ainsi que sur le bâtiment des vestiaires du foot. Le conseil municipal donnera ensuite son avis à cette proposition d'implantation.

2 - Réparations sur voiries : choix de l'entreprise

Comme indiqué au précédent conseil municipal, les devis des 3 entreprises ont été étudiés. Cette étude a permis de retenir l'offre de l'entreprise LTP LOISEL dont le choix des matériaux et la mise en œuvre sont mieux adaptés aux contraintes des lieux et aux besoins à satisfaire.

Le conseil municipal valide le devis d'un montant de 25 374 € TTC.

Point d'apport volontaire le Coteau : le chantier est arrêté car les travaux ne correspondent pas au plan présenté.

### 3 - Demande d'ouverture du commerce automobile le dimanche

Mme le maire informe le conseil municipal que le garage Mary Automobiles Sud Manche sollicite l'ouverture de son établissement à l'occasion des portes ouvertes les dimanches 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre 2023.

Mme le maire rappelle que la loi 2015-990 du 06 août 2015 a modifié les conditions d'ouverture des commerces le dimanche, à savoir :

- dérogation à caractère collectif et limitée à 12 dimanches par an pour chaque catégorie de commerce.
- le maire est l'autorité compétente après avis du conseil municipal jusqu'à 5 ouvertures. Au-delà, l'avis de la communauté d'agglomération est requis.
- la commune doit consulter des organisations d'employeurs et de salariés.
- la liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

Les organisations syndicales ont été consultées pour avis : Avis favorable des organisations patronales et 2 défavorables.

Après délibération, le conseil municipal est favorable à l'ouverture des commerces de vente automobile aux dates sus mentionnées.

### 4 - Révision des loyers des logements communaux

Les baux des logements des Vergées sont revalorisés par référence à l'IRL de l'INSEE du 2ème trimestre (3.60%) et celui du T4 du groupe scolaire selon celui du 3ème trimestre (3.49%).

Après délibération, pour éviter une hausse trop conséquente, le conseil municipal décide d'appliquer le même ratio d'augmentation que celui utilisé pour les loyers de la résidence de la Sée soit :

- une augmentation de 2.1% pour le T4 du groupe scolaire
- une augmentation de 2.2% pour les logements de la résidence des Vergées

Montant des loyers après application :

Révision suivant IRL 3ème trim			
	01/01/2022	IRL	01/01/2023
T4 Groupe scolaire	468,55 €	2.1%	478.39 €
Révision suivant IRL 2ème trim			
	01/10/2021	IRL	01/10/2022
Résidence Vergées			
T2	424,55 €	2.2%	433.89 €
T3	485,20 €	2.2%	495.87 €

## 5 - Convention de transfert de gestion de la voirie du domaine public maritime à la commune

Mme le maire soumet au conseil municipal le projet de convention à passer entre l'Etat et la commune. La convention de transfert de gestion concerne les voies du Rivage, du Chemin des Grèves et de l'hippodrome, soit au total une superficie de 5 645 m<sup>2</sup>.

Ce transfert est consenti pour une durée de 15 ans, n'est pas constitutif de droits à la commune mais lui permet d'entretenir les voies suivant un cahier des charges précisé à la convention.

Après délibération, le conseil municipal est favorable au transfert de gestion de la voirie du domaine public maritime à la commune et autorise Mme le maire à signer la convention.

## 6 - Présentation du rapport annuel 2021 du service d'eau potable

Chaque conseiller a été destinataire des indicateurs descriptifs du service et des performances du réseau sur le territoire.

Programme pluriannuel des travaux de renouvellement de conduites planifiés par le SMPGA :

2023 : la Chattière, le Bas de Marcey et Bellevue

2024 : rue Maison Neuve, le Clos Hubert, le Rivage

2025 : le Pont Corbet, l'avenue Delarbre et du Cottage

Mme le maire indique qu'une étude est en cours avec le SMPGA pour identifier les bâtiments publics à équiper de récupérateurs d'eau principalement pour de l'arrosage. Cette démarche sera accompagnée d'une aide financière du SMPGA.

- Réserve enterrée à l'église et au bâtiment du corbillard.
- Salle des fêtes pour alimenter les toilettes
- Salle des Vergées et bâtiment Agrial à disposition des habitants.

## 7 - Rénovation de l'éclairage public : programme 2023

Mme le maire rappelle que le conseil municipal a engagé un programme pluriannuel de rénovation de l'éclairage public initié l'an dernier.

Le SDEM50, maître d'ouvrage, actualise l'offre de base qui comprend la rénovation de 23 luminaires SHP vétustes par des luminaires LED aux lieux dits du Bateau, rue des Pâtorettes et la Détourbe à 17 760 €.

Après délibération le conseil municipal :

- décide de la réalisation de cette 2ème tranche du programme pluriannuel avec un achèvement au 2ème trimestre 2023
- accepte l'engagement de la somme de 17 760 € au budget communal
- s'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet
- sollicite une subvention au titre de la DETR

Vote pour : 12 - contre : Ch. Baillard - Abstention : M. Lesouef

M. PELLE informe le conseil de la mise en place des variateurs sur l'éclairage public du giratoire de la route de Granville le 18/11. La consommation d'énergie sera réduite.

Les illuminations de Noël seront mises en place sur une période de 4 semaines.

## 8 - Retour sur étude pistes cyclables

Mme le maire rend compte de l'étude menée sur la faisabilité d'une liaison entre les communes par voies cyclables afin de faciliter et sécuriser les déplacements entre les communes périurbaines et Avranches.

Marcey les Grèves sera reliée à Avranches, à St Jean de la Haize et au Val St Père.

A créer : un aménagement partagé du bourg vers la route de Granville ; Jalonnements d'Avranches vers Vains en passant par les sentiers du domaine public maritime ; continuité de l'aménagement de la route de Granville jusqu'à la sortie de l'agglomération ; voie le long de la route de la Côte jusqu'au Clos Hubert.

## 9 - Suivi des exécutions du budget communal

- Le conseil municipal donne son accord à la demande d'admission en non-valeur présentée par la DDFIP de la Manche dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire. La commune ne percevra pas une taxe d'urbanisme d'un montant de 216 €.
- Décision modificative charges de personnel : le conseil municipal vote un virement de crédits de 53 000 € du compte 61521 « terrains » au compte 6413 « personnel non titulaire » afin de pouvoir financièrement au remplacement des agents titulaires en situation de congés maladie (470 H depuis le début de l'année), à la revalorisation du point d'indice de 3.5%, au placement rétroactif en congé longue maladie et au recrutement d'un emploi d'insertion supplémentaire à la rentrée de septembre.
- La commune a encaissé jusqu'à présent 43 820 € (remboursement assurance et reversement sur contrat aidé), reste à encaisser les IJ de maternité et congés maladie de MME COURSIN.
- Mme le maire indique qu'un point financier sur les dépenses engagées sur le chapitre 012 « charges de personnel » sera désormais effectué à chaque fin de trimestre.

## 10 - Convention de prêt pour un broyeur à végétaux avec la communauté d'agglomération

La communauté d'agglomération va acquérir 5 broyeurs sur 3 ans pour lesquels elle obtient une subvention de l'ADEME si l'équipement est mutualisé avec ses communes membres.

La convention fixe les conditions de mise à disposition, d'utilisation et les tarifs suivant l'utilisation qui en est faite. Le conseil municipal est favorable à la signature de cette convention par Mme le maire. Une commission sera chargée d'étudier la mise en œuvre d'une action en faveur des habitants de la commune.

## 11 - Compte rendu du conseil d'école

Effectifs : 158 élèves à la rentrée

Projets d'école : Savoir rouler, Découverte de la Baie.

Les enseignantes des classes de CM1 CM2 (46 élèves) prévoient 1 journée de sortie scolaire mais il n'y a pas de projet d'arrêté. Un budget de 10 € par élève arrondi à 500 € est accordé par le conseil municipal.

Mobilier : faire un point sur la commande de chaises pour la classe de CM1. Vidéoprojecteur pour la classe de maternelle.

Commission énergie : Mme LEMASLE et Mme ANNE, M. MAUGER, MME LECUIR, David Pellé, Emmanuelle Chivet et Joël Lenoble, conseillers municipaux, se réuniront le 14/11 à 18h30 en mairie pour se concerter sur les actions à mettre en place.

## 12 - Questions diverses

- LOCATION SALLE CLSH 1 : cours Dans'art. Mme LEURSON n'a pas les adhérents attendus et demande à ce que les vacances scolaires soient décomptées du tarif fixé par le conseil municipal. Le conseil municipal rappelle que ce tarif d'occupation des lieux est lissé sur l'année scolaire, qu'il tient déjà compte des vacances. Le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de Mme LEURSON.

### - AMENAGEMENT DU CIMETIERE

M. Gaillard présente les devis pour la fourniture des matériaux de clôture. Après discussion, le conseil municipal retient le devis de l'entreprise VIMOND d'un montant de 2 297 € comprenant un soubassement en béton et des panneaux de clôture de couleur anthracite.

La préparation du chantier sera effectuée par l'entreprise LEMAITRE et la pose de la clôture par les agents communaux.

S'en suivra la pose du columbarium et des cavurnes. Un engazonnement sera effectué entre les cavurnes.

-SECURITE DES PIETONS : Passage protégé sur le terre-plein de la boulangerie : vitesse limitée à 30 km/h. Les piétons sont prioritaires sur toute la zone.